

KERIALIS PRÉVOYANCE

RAPPORT DURABILITÉ

JUIN 2024



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

SOMMAIRE

A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG 3

A.1. RESUME DE LA DEMARCHE 3

A.2. CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE 6

A.3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION 7

A.4. ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG 7

B. LISTE DES PRODUITS ART. 8 / 9 AU TITRE DE SFDR..... 9

A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

KERIALIS, consciente de sa responsabilité d'entreprise, intègre des enjeux sociaux et environnementaux à ses engagements mais veut aller plus loin et a décidé le déploiement d'une démarche RSE intégrée à son projet d'entreprise.

KERIALIS PREVOYANCE gère un régime de prévoyance (incapacité, invalidité et décès), de dépendance et de santé.

Les placements de KERIALIS PREVOYANCE sont confiés en grande majorité à un délégataire de gestion AXA (87%), et assurés pour le reste en interne (13%). Le montant des en-cours représente 208 millions d'euros. Les produits financiers utilisés auxquels la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance s'applique sont des obligations et des actions. La gestion sous mandat auprès d'AXA est de 182 millions d'euros soit 87% des actifs de KERIALIS PREVOYANCE.

KERIALIS a le label LUCIE Progress pour son engagement RSE depuis 2022.

Avec l'obtention du label LUCIE Progress, KERIALIS atteste de son engagement et s'ancre dans une démarche de responsabilité sociétale et de développement durable. L'évaluation de l'entreprise pour l'obtention du label est basée sur la norme ISO26000, un référentiel incontournable en matière de développement durable, RSE et RSO à l'international.

Une labellisation obtenue avec une note de 720 / 1000 suite à un audit réalisé par l'agence LUCIE en 2022. Une évaluation très positive qui permet à KERIALIS de mettre en avant ses actions et sa politique RSE auprès de l'ensemble des parties prenantes et de poursuivre avec force son engagement pour une amélioration durable et continue de sa démarche RSE.

A.1. RESUME DE LA DEMARCHE

La gestion des placements à long terme est ainsi confiée à AXA. En partenariat avec KERIALIS, AXA propose une politique de gestion financière, à travers l'allocation stratégique et tactique des actifs, l'étude des différents passifs des régimes, ainsi que l'adossement actif-passif permettant une allocation stratégique optimale.

Conformément aux dispositions de la réglementation SFDR, les sociétés de gestion doivent néanmoins intégrer les risques en matière de durabilité dans leur politique d'investissement. Les sociétés de gestion auxquelles AXA Banque délègue la gestion sous mandat intègrent ces risques dans leur gouvernance, en attribuant des responsabilités relatives au suivi des risques de durabilité à des comités dédiés ou des organes de gouvernance existants. L'intégration des risques de durabilité passe également par des politiques d'exclusion (7). Les sociétés de gestion s'engagent notamment sur un calendrier de sortie progressive du charbon thermique à horizon 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour les autres pays.

APPROCHE GENERALE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG D'AXA

En tant que l'un des plus grands assureurs mondiaux, la mission d'AXA est d'agir pour le progrès humain, en protégeant ce qui compte.

En 2021, le Groupe AXA s'est engagé dans un nouveau cycle stratégique, avec le plan " *Driving Progress 2023* ". Reconnaissant l'importance fondamentale de l'ESG pour l'activité du Groupe et ses clients, le Comité de Direction³ a dédié un pilier du plan stratégique à l'ambition ESG du Groupe : " Soutenir notre position de leader dans la lutte contre le changement climatique ". La stratégie de développement durable du Groupe vise à atteindre deux objectifs principaux : agir contre le changement climatique et développer des activités de santé et de prévoyance en tant qu'assureur inclusif.

Le 22 février 2024, le Groupe AXA a présenté les grandes priorités de son nouveau plan stratégique « *Unlock the Future 2024-2026* » (« *Unlock the Future* »), qui intègre les enjeux climatiques et d'inclusion. Conformément à sa raison d'être, AXA reste fermement engagé à contribuer à la construction d'une société résiliente en mettant au cœur de sa stratégie l'inclusion financière et la transition climatique. Dans le cadre du plan stratégique, le Groupe AXA développera le prochain chapitre de sa stratégie de développement durable en 2024.

Le Groupe AXA a mis en place un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI) stratégiques pour mesurer et suivre ses progrès : l'Indice AXA pour le Progrès. Lancé en avril 2021, l'Indice AXA pour le Progrès est un ensemble de sept engagements, traduits en objectifs et partagés à l'échelle du Groupe pour intégrer davantage le développement durable dans ses activités d'investisseur, d'assureur et d'entreprise exemplaire. En 2022, le Groupe AXA a annoncé ses objectifs pour le pilier assurance de l'Indice AXA pour le Progrès. Le Groupe a concentré ses efforts sur la réalisation de ses objectifs de l'Indice AXA pour le Progrès pour son cycle stratégique « *Driving Progress* » qui s'est achevé en 2023, et sur la conception de la prochaine édition de ses KPI stratégiques.

Indice AXA pour le Progrès, Résultats 2023

	OBJECTIFS	RÉSULTAT 2023
EN TANT QU'INVESTISSEUR	-20% de réduction de l'intensité carbone du portefeuille du Groupe AXA d'ici 2025 ⁽¹⁾ €26Mds d'investissements verts d'ici 2023 ⁽²⁾	-48% €29,9Mds
EN TANT QU'ASSUREUR	€1.3Mds de primes en assurance verte d'ici 2023 ⁽³⁾ 12M de clients couverts par une protection inclusive d'ici 2023 ⁽⁴⁾	€2Mds 14M
EN TANT QU'ENTREPRISE EXEMPLAIRE	100% de formation sur le climat pour nos équipes d'ici 2023 ⁽⁵⁾ -20% de réduction de l'intensité carbone des activités propres du Groupe AXA d'ici 2025 ; compensation des émissions résiduelles ⁽⁶⁾	96% -34%
INDICATEUR TRANSVERSAL	95 ^e -99 ^e S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA) Classement par centile ⁽⁷⁾	98 ^e

(1) Évolution de l'intensité carbone basée sur l'EVIC, couvrant les émissions de GES de Scope 1 et 2, de l'actif général du Groupe AXA (périmètre : dettes et actions émises par les entreprises cotées, et actifs immobiliers physiques dans la mesure du possible) entre l'exercice 2019 et l'exercice 2025.

(2) Périmètre : obligations vertes, dettes et actions liées aux infrastructures, investissements à impact, immobilier et prêts immobiliers commerciaux de l'actif général du Groupe.

(3) Périmètre : Primes Brutes Émises pour les « Offres Vertes ». Sur base de la forte performance en 2022, le Groupe AXA a décidé de renforcer son ambition et de se fixer un minimum de 1,7 milliard d'euros pour 2023.

(4) Nombre de clients dans le programme de Protection Inclusive du Groupe AXA : nombre de polices en vigueur des produits relevant du programme de Protection Inclusive suivant la définition de la Section 4.4 « Assureur inclusif » du Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA. Les données sont collectées chaque année auprès des entités AXA qui ont choisi de participer au programme de Protection Inclusive.

(5) Part des salariés permanents du périmètre SDR (Social Data Reports) qui ont été formés aux questions climatiques, dans le cadre de l'AXA Climate Academy ou d'une initiative locale similaire, à l'exclusion des nouveaux entrants et des absences prolongées (selon les règles de gestion locales).

(6) Évolution des émissions carbonées du Groupe AXA (périmètre : énergie, flotte automobile, voyages d'affaires, équipements et services numériques) entre l'exercice 2019 et l'exercice 2025. Les chiffres historiques ont été retraités par rapport aux précédentes publications.

(7) Le S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA) permet aux entreprises d'évaluer leurs performances en fonction d'un grand nombre de critères économiques, environnementaux et sociaux propres à leur secteur d'activité, utiles aussi bien aux investisseurs orientés développement durable qu'à la réussite des entreprises. Plus d'informations sur le S&P Global 2024 Sustainability Yearbook disponibles sur The Sustainability Yearbook | S&P Global (spglobal.com).

Approche en matière d'investissement

Le portefeuille d'investissement d'AXA S.A. suit la stratégie d'investissement responsable (IR) du Groupe AXA. Le Groupe définit l'IR comme l'intégration des considérations ESG dans les processus d'investissement, y compris les pratiques d'actionnariat. Ainsi, par le biais de sa stratégie d'investissement, le Groupe s'engage à soutenir son programme de développement durable visant à protéger les personnes sur le long terme et à créer des sociétés plus

fortes et plus durables. Cette stratégie est conforme à ses intérêts en tant qu'assureur et investisseur mondial, ainsi qu'aux intérêts de ses assurés, actionnaires et autres parties prenantes. À cette fin, le Groupe a élaboré une stratégie globale d'IR couvrant la plupart des actifs de son actif général et son offre d'unités de compte, le cas échéant.

Le Groupe AXA reconnaît que certaines questions sociales, sociétales, environnementales ou éthiques sont particulièrement sensibles et nécessitent une approche prudente. En complément des métriques et initiatives de l'Indice AXA pour le Progrès mentionnées ci-dessus, et afin d'accomplir sa stratégie d'investissement responsable, le Groupe AXA a mis en place au fil du temps des politiques d'exclusion sectorielles visant à résoudre ces problèmes. Ces politiques sont décrites ci-après.

Le charbon, le pétrole et le gaz, sont désormais fusionnés dans une politique énergétique Groupe unique ⁴

Le Groupe estime qu'il est crucial d'accélérer la transition du secteur de l'énergie vers un modèle plus durable, qui soit conforme aux trajectoires net-zéro des Accords de Paris. Cette transition ne peut se produire qu'en encourageant les entreprises à mettre en place des plans ambitieux de transition climatique. Au fil du temps, le Groupe AXA a mis en place des restrictions pour aborder certaines activités dans ces secteurs qui pourraient présenter certains risques pour le Groupe, tout en visant également à contribuer à la transition vers une économie plus durable et moins carbonée. Plus de détails sur les restrictions liées au charbon, au pétrole et au gaz sont à retrouver dans la section F du présent rapport.

Conversion des écosystèmes et politique de déforestation

La politique du Groupe AXA en matière de protection des écosystèmes et de déforestation vise à répondre aux risques liés à la déforestation et aux zones protégées à forte empreinte biodiversité. La lutte contre la déforestation permet de conserver les ressources en eau, de prévenir les inondations, de contrôler l'érosion du sol et de préserver les habitats et la biodiversité, en plus de préserver les puits de carbone clés. Cette politique est mise en œuvre au niveau du Groupe et est soumise à la surveillance du Comité d'Investissement Responsable (Responsible Investment Committee – RIC) et du Comité de Souscription Responsable (Group Underwriting Committee - GUC) du Groupe. Cette politique s'applique à toutes les entités à travers du Groupe. Dans le cadre des filiales spécialisées en gestion d'actifs, cette politique ne s'applique qu'à la gestion de l'actif général.

Cette politique est en cours de révision. Plus de détails sont disponibles sur la politique du Groupe AXA en matière de conversion des écosystèmes et de déforestation⁵.

Droits de l'Homme

En tant qu'investisseur, en ce qui concerne les risques liés aux droits de l'Homme, le Groupe AXA a mis en œuvre diverses politiques d'investissement responsable, et construit un cadre d'analyse interne pour identifier les impacts indirects potentiels sur les droits humains. En ce qui concerne l'actif général du Groupe, AXA cherche à éviter tout impact négatif sur les droits de l'Homme qui pourrait être associé aux activités d'investissement en appliquant des restrictions d'investissement dérivées de la politique du Groupe en matière de droits de l'Homme.

La liste d'exclusion est créée en interne par AXA, mise en œuvre et contrôlée régulièrement par les gestionnaires d'actifs qui gèrent l'actif général du Groupe. Cette politique est mise en œuvre au niveau du Groupe et est soumise à la supervision du Comité d'Investissement Responsable.

⁴ [AXA Group Energy Policy – 2023 – ENG \(axa-contendo-118412.eu\)](https://www.axa.com/content/dam/axa-com/fr/ir/axa-group-energy-policy-2023-ENG-axa-contendo-118412.eu)

⁵ [AXA Group Ecosystem & Deforestation Policy – 2021 – ENG \(axa-contendo-118412.eu\)](https://www.axa.com/content/dam/axa-com/fr/ir/axa-group-ecosystem-deforestation-policy-2021-ENG-axa-contendo-118412.eu)

La politique du groupe en matière de droits de l'Homme vise à prévenir les violations des droits de l'Homme et reflète l'adhésion du Groupe aux normes internationales générales et sectorielles. La politique du Groupe en matière de droits de l'Homme se fonde sur les normes internationales suivantes :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies ;
- Les normes de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (mise en œuvre du cadre « Protéger, Respecter et Réparer » des Nations unies, dits « Principes de Ruggie ») ;
- Le Pacte Mondial des Nations unies ;
- Les Principes des Nations unies pour une Assurance Durable (PSI) ;

- Les Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable (PRI) ; et
- Les recommandations de l'OCDE et le Global Deal.

Pour plus d'informations sur la politique des droits humains du Groupe AXA, veuillez consulter la page dédiée sur le site d'AXA⁶.

Armes controversées

La politique d'AXA est conforme aux conventions internationales relatives à la production et à l'utilisation de certaines armes. Pour plus d'informations sur la politique armes controversées du Groupe AXA, veuillez consulter la page dédiée sur le site d'AXA⁷.

Les instruments financiers dérivés basés sur des matières premières agricoles

En tant qu'investisseur responsable à long terme, AXA s'efforce à ne pas participer à des instruments à court terme financiers (tels que les contrats à terme sur les matières premières) basés sur les denrées alimentaires, ou de conclure des transactions spéculatives susceptibles de contribuer à l'inflation des prix des produits agricoles de base ou des produits marins. La liste des matières premières identifiées couvre actuellement le blé, le riz, la viande, le soja, le sucre, les produits laitiers, le poisson et le maïs. De plus amples détails sont à retrouver dans la politique sur les instruments financiers dérivés basés sur des matières premières agricoles du Groupe AXA⁸.

Tabac

La montée des maladies non transmissibles (MNT) telles que le cancer, les maladies cardiaques et les maladies respiratoires chroniques, modifie le rôle d'AXA en tant qu'assureur santé : la prévention devient de plus en plus importante. Dans ce contexte, le Groupe AXA a décidé en 2016 de se désengager et de cesser les investissements de son actif général dans l'industrie du tabac. Le Groupe AXA estime que cela ce secteur n'est pas compatible avec ses objectifs déclarés de promotion de la santé et de prévention des risques de maladie. De plus amples détails sont à retrouver dans la politique tabac du Groupe AXA⁹.

Pour plus d'informations sur les politiques du Groupe AXA, veuillez consulter la page dédiée sur le site du Groupe AXA (<https://www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/investissements>).

⁶ [AXA Group Human Rights Policy - 2023 - ENG \(axa-contento-118412.eu\)](#)

⁷ [AXA Group Weapons Policy – 2012 – ENG \(axa-contento-118412.eu\)](#)

⁸ [AXA Group Food Commodities Derivative Investments Policy – 2013 – ENG \(axa-contento-118412.eu\)](#)

⁹ [AXA Group Tobacco Policy – 2016 – ENG \(axa-contento-118412.eu\)](#)

A.2. CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE

KERIALIS communique sur la prise en compte des critères ESG au sein de ses activités de gestion sous mandat :

- KERIALIS met en ligne un document sur son site Internet visant à répondre aux exigences de transparence sur sa politique d'intégration des risques de durabilité et de prise en compte des incidences négatives dans les activités de gestion sous mandat et de conseil.
- KERIALIS communique sur demande des informations sur les politiques en matière de finance durable des sociétés de gestion déléguées de la gestion sous mandat.

Le Groupe AXA est un investisseur mondial à long terme qui a le devoir d'agir dans le meilleur intérêt de ses assurés, actionnaires et autres parties prenantes. Le Groupe AXA dispose d'une Politique d'Investissement Responsable complète qui est communiquée et disponible pour toutes les parties prenantes sur le site Internet du Groupe AXA. La Politique d'Investissement Responsable du Groupe définit les critères pris en compte par le Groupe AXA en matière d'investissement responsable et la manière dont il contrôle ses gestionnaires d'actifs, à la fois notre

gestionnaire d'investissement interne, c'est-à-dire AXA Investment Managers (AXA IM), et les gestionnaires d'actifs tiers lorsqu'ils gèrent des actifs pour le compte du Groupe AXA.

De plus, le Groupe encourage les gestionnaires d'actifs tiers à intégrer davantage de considérations ESG dans leurs décisions d'investissement et à être signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

La responsabilité du développement, de la mise en œuvre et du suivi de la Politique d'Investissement Responsable du Groupe incombe au Comité d'Investissement Responsable d'AXA (*Responsible Investment Committee* - RIC), présidé par le Directeur des Investissements du Groupe, et qui rend compte au Comité d'Investissement du Groupe.

AXA S.A., en tant que société mère du Groupe AXA, coordonne la gestion du financement et de la liquidité et, à ce titre, participe au financement des opérations de certaines de ses filiales. AXA S.A. ne distribue pas directement de produits d'investissement basés sur l'assurance-vie, ni ne souscrit directement de polices d'assurance qui exigeraient que l'entité AXA S.A. se conforme au "devoir de conseil". En outre, AXA S.A. n'a pas de clients particuliers.

A.3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION

KERIALIS est une Entreprise sociale et responsable avec ses collaborateurs.

La politique de ressources humaines de KERIALIS s'appuie sur ses quatre valeurs : Proximité, Engagement, Performance, Solidarité.

Parce que nous sommes convaincus que nos collaborateurs(trices) sont au cœur de notre réussite, notre objectif est de développer les talents individuels et de les fidéliser pour améliorer l'efficacité collective.

- L'égalité des chances et la diversité dans nos recrutements, dans l'accès à la formation, à la promotion et à la mobilité professionnelle.
- La formation continue de nos collaborateurs avec un plan de formation établi en cohérence avec la stratégie de l'entreprise et en fonction des besoins et attentes de nos collaborateurs.
- L'équité grâce à notre politique de rémunération individualisée et une couverture sociale complète et adaptée.
- La responsabilité car l'éthique, la sécurité et le respect de l'autre sont au cœur de nos préoccupations dans l'accompagnement de nos collaborateurs.

Les actifs du Groupe AXA, qui incluent AXA S.A, sont principalement gérés par AXA IM pour le compte du Groupe AXA¹⁰.

Pour les mandats de l'actif général, AXA IM (et les gestionnaires d'actifs tiers sélectionnés) sont tous tenus de se conformer notamment à la politique d'investissement responsable (IR) du Groupe, y compris l'application de restrictions sectorielles aux secteurs ou entreprises qui font face à des défis aigus relatifs à des normes sociales, éthiques, environnementales ou en matière de droits de l'Homme. En outre, le groupe encourage les gestionnaires d'actifs tiers délégués à intégrer d'autres considérations ESG dans leurs décisions d'investissement et à être signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies.

La politique d'investissement responsable du Groupe¹¹ fait l'objet d'un suivi régulier et est actuellement en cours de révision.

En tant qu'entité, AXA S.A. n'est pas un participant financier tel que ce terme est défini à l'article 2(1) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (le " SFDR ") et n'a donc pas de produits financiers visés aux sections 8 et 9 du SFDR.

A.4. ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG

En tant qu'entité, AXA S.A. suit la stratégie d'investissement responsable du Groupe AXA, englobant notamment le cadre Responsible Investment (RI) et la stratégie d'engagement. Dans ce contexte, s'agissant de son actif général (qui comprend les actifs d'AXA S.A.), le Groupe AXA a pour objectif de mener chaque année des démarches de sensibilisation auprès du top management des émetteurs de son portefeuille d'investissement (dettes et actions

d'entreprises cotées). Ces réunions donnent au Groupe l'occasion d'examiner et de discuter des stratégies à long terme, de l'appétit au risque et des engagements ESG avec chaque entreprise dans lesquelles nous investissons. Dans le cadre de son engagement Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) visant à faire passer son portefeuille d'investissement à des émissions net-zéro d'ici 2050, le Groupe AXA a spécifiquement initié un engagement avec les plus grands contributeurs à l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement depuis 2023. Les objectifs de l'engagement net-zéro comprennent l'évaluation des engagements, de la stratégie et des performances des émetteurs dans la réalisation de leurs objectifs net-zéro pour 2030 et 2050, ainsi que l'alignement des investissements du Groupe AXA sur ses engagements net-zéro intermédiaires et 2050. Les résultats de la mission sont présentés chaque année au Comité d'investissement responsable (RIC) présidé par le Chief Investment Officer. Sur la base de ces recommandations, le Groupe AXA peut décider de restreindre les investissements sur les émetteurs. Les décisions peuvent aller de l'application de contraintes d'investissement au désinvestissement d'entreprises jugées peu susceptibles de correspondre aux ambitions d'AXA.

Dans le cadre de son engagement net-zéro, le Groupe AXA a sélectionné 22 émetteurs en 2023, représentant un tiers de l'empreinte carbone de son portefeuille. En 2024, le Groupe AXA (y compris AXA S.A.) a pour objectif de s'engager auprès d'entreprises représentant environ 50 % de l'empreinte carbone de son portefeuille. Cette année, les secteurs les plus représentés étaient les services publics, l'énergie et les matériaux.

Le Groupe AXA considère que le secteur des utilities est à l'avant-garde de la transition énergétique, avec des entreprises de premier plan adoptant de nouveaux modèles économiques. Les principaux facteurs stratégiques comprennent la sortie du charbon, les investissements massifs dans les technologies à faible émission carbone et la mise à niveau du réseau de transport pour gérer l'intégration des énergies renouvelables. Par exemple, en 2023, un émetteur avec lequel nous collaborons chaque année a réduit de plus de 50 % depuis 2017 l'intensité de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par kWh sur son scope 1 pour 2023, grâce notamment à une modification de son mix de production d'électricité. Cette entreprise alloue 80% de ses investissements aux technologies et aux réseaux à faibles émissions de carbone et s'est engagée à sortir du charbon d'ici 2027. Ses objectifs net-zéro 2030 et 2040 sont validés par SBTi.

En ce qui concerne les acteurs du secteur de l'énergie, le Groupe AXA reconnaît qu'ils sont confrontés à des défis importants pour aligner leurs modèles économiques sur la trajectoire net-zéro. En conséquence, le Groupe AXA limite ses dépenses d'investissement à quelques groupes énergétiques qu'il identifie comme les plus proactifs en matière de transition énergétique - voir la politique Énergie d'AXA pour plus d'informations.

Enfin, le secteur des matériaux est plus diversifié, comprenant des émetteurs ayant des modèles économiques différents. Alors que certains progressent vers la réalisation de leurs objectifs net-zéro, d'autres sont engagés dans des activités difficiles à réduire et sont confrontés à des défis importants pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en raison de la nature de leurs opérations et de la disponibilité limitée de technologies à faibles émissions carbone économiquement viables pour les entreprises actuellement.

Par ailleurs, AXA IM, qui exerce les activités de gestion d'actifs du Groupe pour le compte du Groupe (parallèlement à d'autres activités qu'AXA IM entreprend pour des clients tiers), s'engage directement avec les sociétés dans lesquelles elle investit et, dans le cadre d'une coalition d'investisseurs, avec des sociétés clés des secteurs. AXA IM a une approche thématique de l'engagement sur laquelle elle applique deux stratégies différentes : « l'engagement avec des objectifs » et le « dialogue sur le développement durable ».

Pour plus d'informations sur AXA IM, la stratégie de vote/d'engagement du gestionnaire d'actifs d'AXA auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons, veuillez-vous référer au rapport Article 29 LEC d'AXA IM.

Le Groupe AXA, y compris AXA S.A., participe à plusieurs initiatives en matière de climat, de biodiversité et d'ESG, notamment les initiatives suivantes, détaillées en annexe du présent rapport :

- La Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) ;
- La Task Force on Nature Related Financial Disclosures (TNFD) ;
- La Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) via la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), et la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) ;
- L'Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA) ;
- La Sustainable Blue Economy Finance Initiative ;
- La Climate Finance Leadership Initiative (CFLI) ;
- L'Alliance of CEO Climate Leaders ; et
- L'Insurance Development Forum (IDF).

L'adhésion à ces initiatives implique notamment un reporting régulier sur les progrès réalisés par rapport à nos objectifs et, dans le cas de la NZAOA précisément, la fixation d'objectifs intermédiaires tous les 5 ans.

Les engagements liés à la biodiversité sont les suivants : Act4Nature, la coalition Business for Nature, la fondation Finance for Biodiversity, et la Finance Sector Deforestation Action Initiative (l'engagement du secteur financier pour l'élimination de la déforestation due aux produits agricoles lors de la COP26). Le Groupe AXA a également soutenu la déclaration commune sur la création d'une coalition mondiale pour le carbone bleu lors du One Ocean Summit, qui s'est tenu à Brest en février 2022.

Au fil des ans, le Groupe AXA a soutenu certaines des plus grandes coalitions d'investisseurs et d'assureurs, notamment : Les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI), le Principe de l'UNEP FI pour une assurance durable (PSI), le Pacte Mondial des Nations unies, le Carbon Disclosure Project (CDP), l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (l'ORSE), l'Entreprise pour l'Environnement (EpE), et l'Institut de la Finance Durable (IFD).

Veuillez-vous référer à l'annexe " Initiatives en matière de climat, de biodiversité et d'ESG soutenues par AXA S.A., en tant que société mère du Groupe AXA " de ce rapport pour la liste complète des engagements du Groupe AXA en matière d'ESG.

¹⁰ En tant qu'entité, AXA S.A. a conclu en 2022 un accord de gestion d'investissement (Investment Management Agreement - IMA)

¹¹ La politique d'investissement responsable du Groupe AXA est disponible ici (en anglais) : [AXA Group Responsible Investment Policy –2020–ENG axa-contendo-11412.eu](https://www.axa.com/content/dam/axa-com/content/contendo-11412.eu)

B. LISTE DES PRODUITS ART. 8 / 9 AU TITRE DE SFDR

Liste des produits financiers mentionnés à l'article 8 et à l'article 9 de la SFDR

AXA S.A. n'est pas un participant financier au sens de l'article 2(1) de la directive sur les services financiers et n'a donc pas de produits financiers visés aux sections 8 et 9 de la directive sur les services financiers.

ANNEXE

Initiatives en matière de climat, de biodiversité et d'ESG soutenues par AXA S.A., en tant que société mère du groupe AXA

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) : Le Groupe AXA a coprésidé la TCFD, dirigée par l'industrie mondiale, lors de son lancement en décembre 2015. La TCFD a été créée par le Conseil de stabilité financière (FSB) et présidée par Michael Bloomberg et Mark Carney (ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, aujourd'hui envoyé spécial des Nations unies pour l'action climatique). La TCFD fournit des conseils sur la manière de divulguer les risques et les opportunités liés au changement climatique. En 2019, le FSB a approuvé le renouvellement de l'adhésion du Groupe AXA à la TCFD, notamment avec l'ambition d'étudier la pertinence des outils de mesure de la « température d'investissement ».

Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) : Le Groupe AXA est membre de la TNFD. Ses membres comprennent à la fois des institutions financières et des entreprises. La TNFD développe des standards industriels pour identifier et atténuer les impacts, les dépendances et les risques liés à la nature. Un modèle bêta a été publié en mars 2022. Les tests et les améliorations se poursuivront jusqu'à la mi-2023 en consultation avec des spécialistes partenaires. Le Groupe AXA est membre du groupe de travail sur les indicateurs et les objectifs et travaille activement avec d'autres membres pour identifier les meilleures approches existantes. L'adhésion à la TNFD

permet également au Groupe AXA d'accéder aux meilleures pratiques en matière d'identification et d'atténuation des risques liés à la biodiversité.

Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) : La GFANZ est une coalition d'acteurs non étatiques qui s'engagent à atteindre l'objectif Net-Zero d'ici 2050. Le Groupe AXA est membre du groupe de travail Real Economy Transition Plan de la GFANZ. Il participe à la GFANZ par l'intermédiaire de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) et de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI).

NZAOA : Le Groupe AXA a rejoint en novembre 2019 l'Alliance des propriétaires d'actifs Net-Zero, dirigée par les Nations unies. La NZAOA est un groupe international d'investisseurs institutionnels qui s'engagent à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à des émissions de gaz à effet de serre (GES) Net-Zero d'ici 2050. Cette démarche suppose de rendre compte régulièrement des progrès accomplis, notamment en établissant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans.

NZAMI : L'activité de gestion d'actifs du Groupe AXA, AXA IM, est membre de la Net Zero Asset Managers Initiative, qui rassemble un groupe international de gestionnaires d'actifs engagés à soutenir l'objectif zéro émission nette d'ici 2050 ou auparavant, en accord avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à + 1,5 °C ; et à soutenir l'investissement aligné sur le « zéro émission » nette d'ici 2050 ou aussitôt que possible.

Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA) : Le Groupe AXA est l'un des coprésidents de l'ORRAA. Cette alliance a été créée à la suite de l'Ocean Risk Summit (sommet sur les risques liés aux océans) de 2018. L'ORRAA rassemble les secteurs de la finance et de l'assurance ainsi que les gouvernements, les organisations à but non lucratif et les acteurs concernés pour stimuler les investissements dans le capital naturel marin et côtier ; réduire les risques océaniques et climatiques ; et renforcer la résilience des communautés côtières.

Initiative de financement de l'économie bleue durable (Sustainable Blue Economy Finance Initiative) : Le Groupe AXA y a adhéré en 2021. Il a adopté les principes de financement de l'économie bleue durable et souscrit à l'engagement #BackBlue. Cette initiative, fondée par la Commission européenne et d'autres institutions, fournit des principes clés pour promouvoir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 (La vie sous l'eau) et définit des normes spécifiques aux océans.

Climate Finance Leadership Initiative (CFLI) : La CFLI, lancée en septembre 2018 par le Secrétaire général des Nations unies et présidée par Michael Bloomberg, vise à développer des investissements standardisés et titrisés à grande échelle pour lutter contre le changement climatique.

Alliance of CEO Climate Leaders : Il s'agit d'un groupe de 50 PDG créé par le Forum économique mondial (Davos) pour participer activement aux efforts mondiaux visant à créer des opportunités de marché pour lutter contre le changement climatique. Ses objectifs sont de promouvoir une action résolue contre le changement climatique, y compris un engagement à réduire les émissions de carbone, de soutenir la TCFD, de soutenir des solutions et des financements à faible émission de carbone, et de promouvoir une réglementation adéquate. Le Groupe AXA y a adhéré en 2018.

Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) : Les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI) ont été lancés en 2005 et constituent une initiative d'investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du PNUE et le Pacte mondial des Nations Unies.

Insurance Development Forum (IDF) : L'Insurance Development Forum (IDF) est un partenariat public-privé dirigé par l'industrie de l'assurance qui se consacre à combler le déficit de protection en matière d'assurance dans les pays vulnérables aux impacts du changement climatique. Il est soutenu par les Nations unies et la Banque mondiale et rassemble des membres du secteur public, des organisations multilatérales, des ONG et des membres de la société civile.

Concernant la Net Zero Insurance Alliance (NZIA) : le 25 mai 2023, AXA a décidé de mettre fin à son adhésion à la NZIA. Sous la présidence d'AXA, la NZIA a permis la mise en place d'outils et de méthodologies permettant aux entreprises de mesurer et de divulguer les émissions de gaz à effet de serre associées aux portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance. Ceux-ci ont été développés en open source et mis à la disposition, non seulement des membres de la NZIA, mais aussi de manière plus large. AXA poursuivra son parcours individuel en matière de développement durable, en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable ; en tirant parti de cet ensemble d'outils pour définir et suivre ses propres objectifs individuels de décarbonation, et afin d'accompagner ses clients dans leur transition.



KERIALIS

80, rue Saint-Lazare
75455 Paris Cedex 09

www.kerialis.fr